



Date de création : 09/07/2026	Auteur : MD	Documents associés :
Présents : Edmond Baranes Guillaume Cheikbossian Philippe Mahenc François Mirabel Benoit Mulkay Jean-Christophe Poudou Mickaël Beaud Thomas Cortade Marie Daou Nathalie Gilles Marlène Guillon Emmanuelle Lavaine Mathias Reymond Françoise Seyte Boris Solier Lilas Calatayud Galaad Ragueneil Morgane Domergue Stéphane Nomdedeu Léa Roman Pauline Sappey Christophe André Mireille Arnal	Représentés : Thierry Blayac Sandrine Michel Jules Sadefo-Kandem Robert Braid Mateo Adrete Rebora Ninon Gauthier Srishti Ramgulam Théo Riviere Christian Assaf Frédéric Cabarrou Marie Francalanci	Membres de droit et invités : M. Dutilh (assistante de Direction) E. Monségur (Directrice Administrative)

34 membres présents ou représentés sur 38 membres en exercice.

Ordre du Jour

FORMATION PLENIÈRE

- I. Désignation d'un.e secrétaire de séance
- II. Informations générales
- III. Appel à questions diverses
- IV. Approbation du PV du 18 mars 2026
- V. Approbation du PV du 02 juin 2026
- VI. Approbation de la tarification Voltaire
- VII. Approbation de la tarification formation continue 2026-2027
- VIII. Approbation des modifications des MCC et Règlements des études 2026-2027
- IX. Approbation des modifications des Diplômes d'établissement (corrections erreurs matérielles)
- X. Approbation des conventions de partenariat

I. Désignation d'un.e secrétaire de séance

F. Mirabel est désigné secrétaire de séance.

II. Informations générales

E. Baranes fait un rappel sur les projets précédemment déposés et les budgets finalement obtenus pour ceux retenus.

- Retour sur les 3 appels à projet formation déposés :
 - PROPEDA : Kit'Eco – porteur Reyhan Avuclu : retenu pour un montant de 3 000 €
 - PEDAGON'UM : Macro-num – porteur Antoine Pietri : retenu pour 20HeTD
 - PEI : PPERFEETE – porteur Francesco Ricci : non retenu
- AAP Aliv'Equip déposé par la direction en lien avec les étudiants : retenu pour 14 500 €
 - Changement du Babyfoot
 - Achat et mise en place de bancs extérieurs sur les coursives

E. Baranes présente ensuite l'état actuel des admissions en Master. Il remercie F. Seyte pour le travail réalisé sur le parcours CAPE de la mention MBFA qui ouvre en M1 (apprentissage à 100%) à la rentrée prochaine. Il attire également l'attention du conseil sur la situation du parcours ÉCODEVA. À ce stade, une seule candidature a été retenue. Il indique qu'il convient d'attendre les résultats de la dernière vague de la phase complémentaire avant d'établir un bilan définitif des recrutements. Il souligne toutefois que cette situation soulève une question délicate quant au maintien de l'ouverture du M1 dans l'hypothèse où un seul étudiant serait inscrit. E. Monsegur propose d'augmenter les capacités d'appel afin d'élargir le vivier des candidats susceptibles



d'intégrer la formation. M. Guillon s'interroge sur la possibilité que les candidatures issues de Campus France puissent contribuer à renforcer les effectifs et alimenter les demandes d'admission.

Admissions Mon Master

Edmond Baranes présente les chiffres à ce jour concernant les candidatures en master.

Mention	Parcours	Alternance	Eligible PC	Nb candidatures finalisées	Nb candidatures classées	Capacité offerte limitée (COL)	Nb total d'acceptation (def et prov)	Nb propositions acceptées provisoirement	Nb propositions acceptées définitivement	Nb placements sur liste d'attente
MBFA	ARM		NC	1173	175	35	35	9	26	24
MBFA	ARB		NC	908	179	35	35	10	25	21
MBFA	ACT		NC	806	158	35	35	12	23	21
MBFA	IGF		NC	1075	203	35	35	11	24	11
MBFA	SIEF		NC	610	138	25	25	5	20	30
MBFA	CAPE	X	NC	734	166	20	10	0	10	0

Mention	Parcours	Eligible PC	Nb candidatures finalisées	Nb candidatures classées	Capacité offerte limitée (COL)	Nb total d'acceptation (def et prov)	Nb propositions acceptées provisoirement	Nb propositions acceptées définitivement	Nb placements sur liste d'attente
Economie	ECONUM	NC	418	159	27	30	17	13	28
Economie	EEACC	NC	215	111	15	14	8	6	0
Economie	ESS	NC	103	58	12	12	4	8	14
Economie	ECODEVA	PC D'office	294	35	12	1	0	1	0
Economie	EPE	PC Volontaire	355	174	15	15	8	7	15
Economie	ECOPSY	PV Volontaire	168	47	10	10	4	6	5
Economie	ECO NRJ	PC Volontaire	414	121	20	20	5	15	10
Economie	IDIL	NC	60	22	10	8	2	6	0
Economie	GSTT	NC	301	144	10	15	7	8	13

Droits différenciés

E. Baranes informe le conseil sur la mise en œuvre du décret du 19 mai 2026 concernant les modalités d'exonération des droits différenciés.

- Rappels :

Depuis 2019 : certains étudiants extra-communautaires peuvent être soumis à des droits différenciés (plafond 10%)

Nouveau décret 19 mai 2026 (n°2026-385) : relatif aux modalités d'exonération des droits différenciés

- Ne sont pas assujettis :
 - Étudiants de nationalité française et ressortissants de l'UE, de l'EEE, Monaco, Andorre, Quebec et Suisse
 - Réfugiés, résidents longue durée, domiciliés fiscaux >2 ans, élèves de CPGE

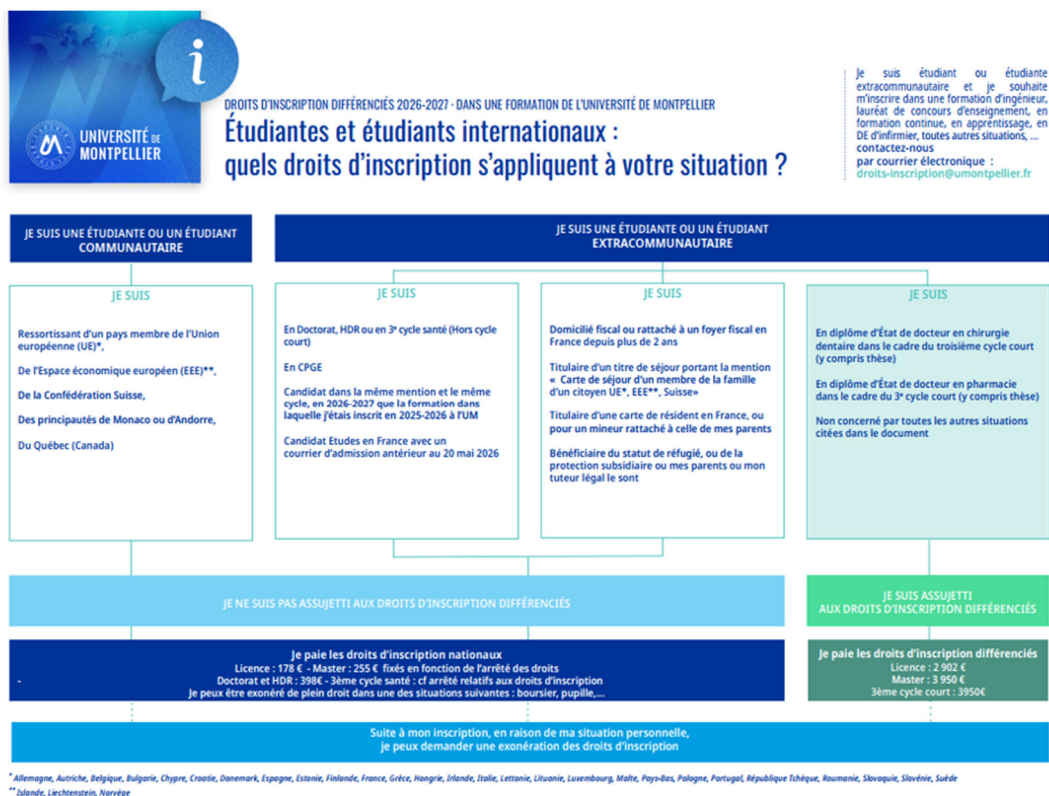
- Sont assujettis :

Les étudiants internationaux qui ne relèvent d'aucune des situations ci-dessus.

Il précise les mesures transitoires d'application de ce décret.

- Parmi les assujettis sont exonérés de droit et de manière automatique :
 - Les bénéficiaires des bourses d'enseignement supérieur accordées par l'état notamment les bourses sur critères sociaux et bourses du gouvernement français accordées par le ministère de l'EAE
 - Les étudiants pupilles de la nation,
 - Les étudiants relevant d'un accord de coopération entre établissement si réciprocité
- Pour l'année 2026-2027 : Des mesures transitoires sont mises en place
 - Les étudiants ayant déjà obtenu une exonération en 25-26 demeurent régis par les anciennes dispositions sous réserve de poursuivre dans le même cycle la même formation dans le même établissement. (Exemple : étudiant extracom en L2 Eco en 25-26 -> exonéré en L3 pour 26-27)
 - Les étudiants ayant obtenu une lettre d'acceptation avant la publication du décret (avant 20 mai) -> exonérés en 26-27
- Des mesures d'exonérations individuelles pourront être accordées par l'UM (en attente des critères).
- Plafonds d'exonérations individuelles applicables en 26-27 : 30% (27-28 : 25% puis 28-29 : 20%)

Le doyen présente en suivant le visuel réalisé par l'Université de Montpellier et disponible sur le site Internet.





E. Baranes informe ensuite le conseil qu'une motion est portée par des étudiants membres du conseil. Il demande à Galaad Raguenel de présenter la motion. E. Baranes précise qu'une motion a également été votée en CFVU et au CA de l'université. Une discussion s'en suit. E. Baranes propose une motion qu'il met au vote du conseil :

« Le Conseil de l'UFR Économie de l'Université de Montpellier désapprouve le projet de décret relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiantes et étudiants internationaux extra-communautaires.

Ce projet remet en cause l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et les politiques d'accueil et d'internationalisation développées depuis de nombreuses années par les établissements d'enseignement supérieur. Il porte atteinte au rayonnement scientifique, culturel et universitaire de la France, en particulier au sein de l'espace francophone. La présence des étudiantes et étudiants internationaux constitue un atout majeur pour nos universités. Elle favorise les échanges intellectuels, enrichit les formations, renforce les coopérations scientifiques et contribue de manière significative au dynamisme économique, culturel et social de la France.

Le Conseil rappelle que les droits d'inscription différenciés ne peuvent pas constituer une réponse au sous-financement structurel de l'enseignement supérieur public et de la recherche. Le Conseil de l'UFR Économie réaffirme son attachement aux principes d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, d'ouverture, d'accueil et de coopération internationale qui fondent le service public français de l'enseignement supérieur et de la recherche. »

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés

NPP : 0

Contre : 0

Abstention : 5

Pour : 29

III. Appel à questions diverses

E. Baranes indique qu'aucune question n'a été transmise préalablement à la séance. P. Mahenc demande s'il serait possible de présenter les membres extérieurs siégeant au Conseil d'UFR et de préciser les motivations qui les ont conduits à rejoindre cette instance.

E. Baranes donne alors la parole aux membres extérieurs présents.

M. Arnal se présente. Professeure de sciences économiques et sociales dans un lycée et ancienne étudiante de la Faculté d'Économie, elle se dit particulièrement attachée à favoriser la transition entre le lycée et l'université. Chaque année, elle organise pour ses élèves une journée d'immersion au sein de la faculté. Elle remercie à cette occasion les enseignants et les personnels administratifs pour leur accueil, qu'elle juge essentiel et très enrichissant pour les lycéens dans la construction de leur projet d'études. Elle souligne également que le vice-doyen intervient régulièrement dans son établissement pour présenter la faculté aux élèves. Sa participation au Conseil d'UFR s'inscrit dans cette volonté de renforcer les liens entre le secondaire et l'enseignement supérieur.

C. André se présente à son tour. Dirigeant de l'entreprise de communication SEDICOM, ancien étudiant de la Faculté d'Économie et ancien président du GIDE (association étudiante de la faculté), il indique que sa présence au conseil vise à contribuer au rapprochement entre l'université et le monde professionnel, en apportant le regard et l'expérience d'un chef d'entreprise.

E. Baranes informe le conseil que pour des raisons d'agenda les autres membres extérieurs n'ont pas pu participer à ce conseil et présente leurs excuses.

IV. Approbation du PV du 18 mars 2026

Aucune demande de modification n'est sollicitée.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés

NPP : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

V. Approbation du PV du 02 juin 2026

Aucune demande de modification n'est sollicitée.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés

NPP : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

VI. Approbation de la tarification Voltaire

Le doyen présente le tarif préférentiel proposé pour les étudiants de l'UFR.

F. Mirabel précise que l'UFR prend en charge l'abonnement à la plateforme de préparation à la certification Voltaire, permettant ainsi aux étudiants d'accéder gratuitement aux modules d'entraînement. N. Gilles indique que les étudiants inscrits dans le dispositif L1 Réussir sont automatiquement inscrits à cette préparation. Toutefois, malgré cet accès facilité, seuls trois à quatre étudiants se présentent effectivement chaque année à l'examen de certification. Elle ajoute que l'UFR dispose de 150 droits d'accès à la certification. Néanmoins, le nombre d'étudiants qui passent effectivement l'épreuve demeure très limité : toutes promotions confondues, seuls une vingtaine d'étudiants par an se présentent à la certification Voltaire. Ces chiffres conduisent à constater une utilisation relativement faible du dispositif au regard des moyens mis à disposition des étudiants.

Avis favorable

NPP : 0

Contre : 3

Abstention : 0

Pour : 31

VII. Approbation de la tarification formation continue 2026-2027

Tarifs Formation continue des diplômes nationaux SCIENCES ECONOMIQUES
--

TARIFS FORFAITAIRES

Intitulé du Diplôme	Tarif	Tarif contrat de professionnalisation	Abattement personnes autofinancées
Licences 1 - 2 - 3 (tarif par année)	2 518 €	15€/heure	1 268 €
Master 1			
Master 1	2 990 €	15€/heure	1 540 €
Master 2			
Master 2	4 990 €	15€/heure	2 540 €
Master 2 Gouvernance des Sociétés et des Territoires en Transition	5 500 €		3 000 €

Avis favorable

NPP : 0

Contre : 3

Abstention : 0

Pour : 31

VIII. Approbation des modifications des MCC et Règlements des études 2026-2027

Le doyen présente les modalités de contrôle des connaissances et les règlements des études dont les modifications apparaissent en rouge. Une modification importante est apportée concernant l'utilisation de l'IA notamment pour la rédaction des mémoires.

Une discussion s'engage sur la fraude aux examens et l'utilisation d'objets connectés pendant les épreuves (lunettes et montres connectées, plusieurs téléphones portables, oreillettes invisibles,...). F. Seyte intervient concernant la surveillance des examens. Elle indique qu'il serait souhaitable que l'enseignant titulaire du cours soit présent à l'examen. Les enseignants sont parfois mobilisés par des colloques par exemple ; dans ce cas, à titre exceptionnel, l'enseignant doit à minima être joignable en cas de difficulté sur le sujet.

Elle souhaite également revenir sur les épreuves de contrôles continus en TD notamment. Les étudiants sollicitent individuellement les enseignants pour pouvoir faire une épreuve de rattrapage lorsqu'ils sont absents. Il semble que certains enseignants acceptent alors que le règlement des études est clair sur le sujet et précise que l'absence vaut 0. L'acceptation par certains alors que les autres s'en tiennent au règlement donne un sentiment d'inégalité de traitement aux étudiants.

Avis favorable

NPP : 0

Contre : 3

Abstention : 3

Pour : 28

IX. Approbation des modifications des Diplômes d'établissement (corrections erreurs matérielles)

Le doyen présente les modifications apportées aux diplômes d'établissement suivants :

- DU EMBA
- DU BA
- DU Summer School

Avis favorable

NPP : 0

Contre : 3

Abstention : 0

Pour : 31

X. Approbation des conventions de partenariat

Le doyen présente la convention de partenariat avec l'agence des transitions.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés

NPP : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé, le doyen clôt la séance.